AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE

(SEINE, SEINE & OISE, SEINE & MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 31, quai Voltaire, PARIS-7° - BAB. 48-38

C. C. P. PARIS 9063-96

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Bulletin n° 18
28 mars 1962

TRAITEMENTS DE PRINTEMPS

Dans le dernier bulletin, l'attention des praticiens était attirée sur les conditions d'emploi des produits destinés à éliminer, au moins partiellement, les formes hivernantes de certains ravageurs, en vue d'assurer aux arbres un état sanitaire satisfaisant dès le départ de la végétation.

La végétation n'a guère évolué depuis ce bulletin. Toutefois, de nouveaux problèmes se posent déjà aux arboriculteurs pour la protection des bourgeons dès le débourrement.

I - TAVELURE DU POIRIER

Le champignon de la tavelure du poirier peut se conserver durant l'hiver, sous forme de conidies nées en surface des pustules chancreuses, résultant d'attaques antérieures sur rameaux ou entre les écailles des bourgeons. (Sur pommiers, cette forme de conservation est beaucoup plus rare.)

Ces conidies sont susceptibles d'assurer la contamination des jeunes organes verts dès leur dégagement, si les conditions climatiques sont favorables.

En tous lieux, où cette forme de conservation de la tavelure du poirier est à craindre, un traitement cuprique doit être effectué dès le stade C3.

Ce traitement peut d'ailleurs être combiné avec celui des "Oléoesters" qui est recommandé lorsque la végétation démarre trop lentement et irrégulièrement.

II - OIDIUM DU POMMIER

Pour le pommier du fait de l'incompatibilité du soufre avec les préparations huileuses, le choix des produits utilisés lors du premier traitement sera fonction du ou des parasites les plus dangereux (Oïdium ou ravageurs).

Contre l'Oïdium, l'application d'un traitement dès l'éclatement des bourgeons (stade B) permet d'éviter l'envahissement des jeunes pousses. Pour ce traitement, appliqué en pulvérisations, celle-ci doit être abondante et assurer un bon mouillage.

Se rappeler que l'élimination des organes atteints, par la atille, reste une opération indispensable.

III - TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER

Les chenilles nées en fin d'hiver pénètrent dans les bourgeons au moment du débourrement et s'attaquent aux boutons floraux. L'application de préparations à base de colorants nitrés ou d'huiles jaunes, effectuée lorsque les bourgeons commencent à gonfler, donne les meilleurs résultats. On peut également utiliser des oléoparathions entre l'époque d'apparition des boutons et celle où ils commencent à se dégager des bourgeons.

.P.3/4

PRODUITS DE TRAITEMENT.

La liste des produits conseillés en 1962 devra être soigneusement conservée. Les abonnés auront à s'y reporter durant toute la campagne pour connaître les produits et doses à employer contre chacun des ravageurs cités dans les bulletins d'avertissements.

Dans cette liste, certaines matières actives ont reçu un nouveau nom. Il paraît utile, afin d'éviter toute erreur, de préciser les modifications intervenues :

Nouvelle appellation	Ancienne appellation
Azinphos	Gusathion
Azidithion	Ménazon
Mévinphos	Phosdrine
Dapacryl	Dinitroalkylphénylacrylate
Cuprobame	Diméthyldithiocarbamate de cuivre
Triméthoate	Isopromylamide de l'acide diéthyldithiophosphorylacétique
Diethion	Ethion
Trichlorfon	Diméthyltrichlorohydroxyéthylphosphonate
Doguadine	Dodine

INFORMATIONS

COLZA

CHARANÇONS DE LA TIGE.

Quelques insectes adultes ont été observés lors des périodes les plus favorables de février. Avec des températures plus douces l'activité de ce parasite risque de devenir plus dangereuse. Les dégâts sont d'autant plus à craindre que les pontes seront plus nombreuses au début de la montaison des colzas.

Surveiller les cultures et intervenir avant la ponte.

Les produits à utiliser sont indiqués dans la liste générale adressée avec le présent bulletin.

REMARQUE : Dans la région parisienne, les populations sont généralement faibles et les traitements ne se justifient que dans les champs situés à proximité de pièces ensemencées en colza l'année dernière.

L'Ingénieur et l'Agent technique chargés des Avertissements Agricoles,
H. SIMON et R. MERLING

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BERGER

Imprimerie de la Station de l'Ile de France - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
31, Quai Voltaire-Paris-(7°).